

Image not found or type unknown



Procès-verbal de l'assemblée générale d'une association : comment le rédiger ?

Fiche pratique publié le 19/09/2014, vu 446 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

A la fin de chaque assemblée générale, il est nécessaire de rédiger un procès-verbal qui retracera les décisions qui ont été prises et qui permettra de vérifier que les statuts et la loi 1901 ont bien été respectés.

Aucune disposition n'impose aux associations loi 1901 d'établir des procès-verbaux de leurs délibérations sauf dans certains cas.

[**Voir le détail**](#)